

# Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement (CE)



## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

|  |   |
|--|---|
| <b>Préparation:</b>                                      | M284-1004   |
| <b>Nom:</b>  | VINYL MARKER GLAZE HANG-UP LATTE  |
| <b>Caractérisation chimique:</b>                         | Préparation ou protection de la surface   |
| <b>Fournisseur:</b>                                      | Mohawk Finishing Products<br>Division of RPM Wood Finishes Group, Inc.<br>2220 US Hwy 70 SE Suite 100<br>Hickory, NC 28602<br>USA |
| <b>N° de téléphone de la société:</b>                    | (800) 522-8266  |
| <b>N° de téléphone d'urgence CHEMTREC:</b>               | (800) 424-9300  |
| <b>N° de téléphone d'urgence international CHEMTREC:</b> | (703) 527-3887 (Les appels à frais virés sont acceptés.)  |

## 2. Identification des dangers

### Classification SGH

Irritation oculaire, catégorie 2, Liquide inflammable - catégorie 2, STOT, exposition répétée, catégorie 2, STOT, exposition simple, catégorie 3, NE

### Symboles du produit



### Mention d'avertissement

Danger

### MENTIONS DE DANGER SGH

|  |      |  |
|--|------|--|
| Liquide inflammable - catégorie 2        | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| STOT, exposition simple, catégorie 3, NE | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| STOT, exposition répétée, catégorie 2    | H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Irritation oculaire, catégorie 2         | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |

### SGH étiqueter les conseils de prudence

|                |  |
|----------------|--|
| P210           | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P403+P235      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.                                  |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.     |
| P312           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  |
| P403+P233      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |

|                |  |
|----------------|--|
| P271           | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.   |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  |
| P405           | Garder sous clef.  |
| P260           | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.   |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P337+P313      | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.   |
| P264           | Se laver mains soigneusement après manipulation.   |

**GHS ADDITIONAL INFORMATION**

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

**Fiche de données de sécurité de prudence SGH**

|      |   |
|------|---|
| P240 | Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.       |
| P242 | Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.                               |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.          |

**3. Information sur les composants**

| <u>Nom chimique</u>                         | <u>N° CAS</u> | <u>Poids %</u> | <u>Symbols GHS</u>  | <u>Phrases GHS</u>           |
|---|---------------|----------------|---------------------|------------------------------|
| Titane (dioxyde de)                         | 13463-67-7    | 25-40          | Aucune information. | Aucune information.          |
| 2-Butanone                                  | 78-93-3       | 10-25          | GHS02-GHS07         | H225-319-332-336             |
| 4-Méthyl-2-pentanone                        | 108-10-1      | 10-25          | GHS02-GHS06         | H225-319-331-335             |
| Cyclohexanone                               | 108-94-1      | 2.5-10         | GHS02-GHS06         | H226-302-311-332             |
| Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle            | 108-65-6      | 2.5-10         | GHS02-GHS07         | H226-332                     |
| Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole) | 64742-88-7    | 2.5-10         | GHS06-GHS08         | H304-331-372                 |
| Diméthylcétone                              | 67-64-1       | 1.0-2.5        | GHS02-GHS07         | H225-302-319-336             |
| Toluène                                     | 108-88-3      | 1.0-2.5        | GHS02-GHS07-GHS08   | H225-304-315-332-336-361-373 |
| Charbon, suies de combustion                | 1333-86-4     | 0.1-1.0        | GHS02               | H251                         |

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

**4. Premiers secours**

En cas de contact avec les yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

En cas d'ingestion: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'exposition par inhalation: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** Évacuez toutes les personnes du site de l'incendie vers un endroit sans danger. Déplacez le matériau non en feu, si possible vers un endroit sans danger dès que possible. Les pompiers devraient être protégés de tout danger possible d'explosion en éteignant le feu. Ils doivent utiliser des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection. Décontaminez bien tout l'équipement protecteur après l'avoir utilisé. Les contenants de ce matériau peuvent accumuler de la pression si exposé à la chaleur (incendie). Utilisez un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. Utilisez une eau pulvérisée pour diffuser les vapeurs si un déversement ou une fuite ne s'est pas enflammé(e). N'éteignez PAS un incendie découlant de l'écoulement d'un liquide inflammable jusqu'à ce que l'écoulement soit arrêté complètement. Cette précaution aidera à prévenir l'accumulation d'un mélange de vapeur-air explosif après voir éteint

l'incendie initial.

**Substance pure:** Utilisez une mousse d'alcool, un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone ou tout agent extincteur de catégorie B. L'eau pourrait s'avérer inefficace pour éteindre les incendies. L'eau peut être utilisée pour refroidir et pour éviter que les contenants ne se brisent suite à l'exposition à la chaleur d'un incendie.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune information.

**ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU:** Suivez les recommandations pour l'équipement protecteur personnel spécifié dans la section VIII. L'équipement doit être évalué en fonction de l'information fournie sur ce feuillet et en tenant compte des circonstances spéciales créées par le déversement y compris : le produit déversé, la quantité du déversement, la zone où cela s'est produit ainsi que la formation et l'expertise des employés de la zone répondant au déversement. Ne dépassez jamais les limites d'exposition professionnelle. Fermez les sources d'inflammation, y compris l'équipement électrique et les flammes. Ne permettez à personne de fumer à cet endroit. Ne laissez pas le produit déverser entrer dans le système de drainage public ou les voies d'eau ouvertes.

## 7. Manipulation et stockage



**MANIPULATION:** Évitez l'inhalation et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lavez-vous bien les mains après la manipulation et avant de manger ou de boire. Dans le cadre des pratiques de manipulation sans danger, éviter les sources d'inflammation (fumer, flammes, veilleuses, étincelles électriques); mettez à la terre et liez les contenants en transférant le matériau pour éviter toute étincelle d'électricité statique qui pourrait enflammer la vapeur et utilisez des outils à l'épreuve des étincelles ainsi que de l'équipement à l'épreuve des explosions. Les contenants vides peuvent conserver des résidus du produit ou des vapeurs. Ne mettez pas sous pression, ne coupez pas, ne soudez pas, ne brasez pas, ne joignez pas, ne percez pas, ne meulez pas et n'exposez pas ces contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à toute autre source d'inflammation. L'une ou l'autre de ces actions pourrait provoquer une explosion qui pourrait mener à des blessures.

**Stockage:** Gardez les contenants fermés lorsque vous n'utilisez pas le produit. Rangez dans un endroit frais bien aéré loin de matériaux incompatibles.

## 8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

| Nom chimique                               | ACGIH TLV-TWA | ACGIH-TLV STEL | OSHA PEL-TWA  | OSHA PEL-CEILING |
|--|---------------|----------------|---------------|------------------|
| Titane (dioxyde de)                        | 10 mg/m3      | Non déterminé  | 15 mg/m3      | Non déterminé    |
| 2-Butanone                                 | 200 ppm       | 300 ppm        | 200 ppm       | Non déterminé    |
| 4-Méthyl-2-pentanone                       | 20 ppm        | 75 ppm         | 100 ppm       | Non déterminé    |
| Cyclohexanone                              | 20 ppm        | 50 ppm         | 50 ppm        | Non déterminé    |
| Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle           | Non déterminé | Non déterminé  | Non déterminé | Non déterminé    |
| Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) | Non déterminé | Non déterminé  | Non déterminé | Non déterminé    |
| Diméthylcétone                             | 250 ppm       | 500 ppm        | 1000 ppm      | Non déterminé    |
| Toluène                                    | 20 ppm        | Non déterminé  | 200 ppm       | 300 ppm          |
| Charbon, suies de combustion               | 3 mg/m3       | Non déterminé  | 3.5 mg/m3     | Non déterminé    |

**Conseils supplémentaires:** MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

### Protection individuelle



**Équipement de protection respiratoire:** Un respirateur filtrant approuvé NIOSH doté de cartouches appropriées est permis sous certaines circonstances lorsque des concentrations en suspension sont prévues et si elles pourraient dépasser les limites d'exposition. La protection assurée par les respirateurs purificateurs d'air est limitée. Utilisez un respirateur à air à pression positive en cas de décharge incontrôlée potentielle, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou lorsque les respirateurs purificateurs d'air sont susceptibles de ne pas assurer la protection voulue.



**Protection de la peau:** Portez des chaussures et des vêtements résistant aux produits chimiques tels que gants, tablier et vêtement complet selon le cas.



**Protection des yeux:** Portez des lunettes résistantes aux produits chimiques et/ou des lunettes à coques et un masque lorsqu'un contact avec les yeux et le visage pourrait être possible à cause des éclaboussures ou de la pulvérisation du matériau.



**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Aucune information.



**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Par prudence, il est préférable d'éviter tout contact avec le produit et (ou) ses émanations de gaz, gouttelettes ou particules en prenant les mesures de sécurité appropriées. Lavez-vous bien les mains après la manipulation et avant de manger ou de boire.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                      |                                     |   |               |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---|---------------|
| <b>Caractéristiques:</b>             | Liquide coloré                      | <b>Etat Physique:</b>                       | Liquide       |
| <b>Odeur :</b>                       | Solvant fort                        | <b>Seuil de l'odeur:</b>                    | Non déterminé |
| <b>Densité, g/cm3:</b>               | 1.213                               | <b>pH:</b>                                  | Non déterminé |
| <b>Point de congélation, °F:</b>     | Non déterminé                       | <b>Viscosité:</b>                           | Non déterminé |
| <b>Solubilité dans l'eau:</b>        | Non déterminé                       | <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):</b> | Non déterminé |
| <b>Température de décomposition:</b> | Non déterminé                       | <b>Limites d'explosion,%:</b>               | Non déterminé |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b>  | > 100 °F                            | <b>Point d'éclair, °F:</b>                  | 16 ° F        |
| <b>Inflammabilité:</b>               | Supporte la combustion              | <b>Température d'auto-inflammation:</b>     | Non déterminé |
| <b>Taux d'évaporation:</b>           | Plus rapide que l'éther diéthylique | <b>Pression de vapeur, en mmHg:</b>         | Non déterminé |
| <b>Densité de vapeur:</b>            | Non déterminé                       |   |               |

N.I. = Aucune information

## 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité :** Stable dans des conditions normales.

**Conditions à éviter:** Chaleur, flammes et étincelles.

**INCOMPATIBILITÉ:** AcidesBasesOxydants

**Produits de décomposition dangereux:** Non déterminé.

## 11. Informations toxicologiques



### Risques potentiels

**EN CAS D'URGENCE:** Aucune information.

**Contact avec les yeux:** Aucune information.

**Ingestion:** Aucune information.

**Inhalation:** Aucune information.

**Contact avec la peau:** Aucune information.

**Cancérogénicité:** Ce produit contient du dioxyde de titane, répertorié par le CIRC comme potentiellement cancérigène pour les humains (groupe 2B). Ce répertoire est basé sur des preuves insuffisantes de cancérogénicité chez les humains, mais suffisantes chez les animaux après expérimentation. Cette classification est pertinente s'il y a exposition au dioxyde de titane sous forme de poudre ou de poussière seulement, y compris les produits secs sujets au sablage, concassage, coupage ou autres moyens de préparation de la surface.

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE:**

Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation

**Valeurs de toxicité aiguë**

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

| <u>N° CAS</u> | <u>Nom chimique</u>                        | <u>LD50 par voie orale</u> | <u>LD50 par voie cutanée</u> | <u>Vapeur CL50</u> |
|---------------|--|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 13463-67-7    | Titane (dioxyde de)                        | >10000 mg/kg Rat           | >10000 mg/kg Rabbit          | >20 mg/l           |
| 78-93-3       | 2-Butanone                                 | 2483 mg/kg Rat             | 5000 mg/kg Rabbit            | >20 mg/l           |
| 108-10-1      | 4-Méthyl-2-pentanone                       | 2080 mg/kg Rat             | 3000 mg/kg Rabbit            | 8.2 mg/L Rat       |
| 108-94-1      | Cyclohexanone                              | 1544 mg/kg Rat             | 947 mg/kg Rabbit             | N.I.               |
| 108-65-6      | Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle           | 8532 mg/kg Rat             | >5000 mg/kg Rabbit           | >20 mg/L           |
| 64742-88-7    | Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) | >5000 mg/kg Rat            | 3000 mg/kg Rabbit            | >5.28 mg/L Rat     |
| 67-64-1       | Diméthylcétone                             | 1800 mg/kg Rat             | 20000 mg/kg Rabbit           | 50.1 mg/L Rat      |
| 108-88-3      | Toluène                                    | 2600 mg/kg Rat             | 12000 mg/kg Rabbit           | 12.5 mg/L Rat      |
| 1333-86-4     | Charbon, suies de combustion               | >5000 mg/kg Rat            | >3000 mg/kg Rabbit           | >20 mg/l           |

N.I. = Aucune information

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Il n'y a pas eu d'évaluation écologique de ce matériau; toutefois, ne dégagez pas le produit dans l'environnement sans permis ou approbation gouvernementale.

## 13. Considérations relatives à l'élimination



Produit

**Méthode d'élimination:** Les déchets de ce matériau pourraient être répertoriés et/ou établis comme déchets dangereux. Éliminez le matériau, les produits absorbants contaminés, le contenant et le contenu inutilisé conformément aux règlements locaux, d'État/provinciaux et fédéraux.

**ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU:** Suivez les recommandations pour l'équipement protecteur personnel spécifié dans la section VIII. L'équipement doit être évalué en fonction de l'information fournie sur ce feuille et en tenant compte des circonstances spéciales créées par le déversement y compris : le produit déversé, la quantité du déversement, la zone où cela s'est produit ainsi que la formation et l'expertise des employés de la zone répondant au déversement. Ne dépassez jamais les limites d'exposition professionnelle. Fermez les sources d'inflammation, y compris l'équipement électrique et les flammes. Ne permettez à personne de fumer à cet endroit. Ne laissez pas le produit déverser entrer dans le système de drainage public ou les voies d'eau ouvertes.

## 14. Informations relatives aux transports

**Précautions de transport spéciaux:** Aucune information.

DOT: CONSUMER COMMODITY  
 IATA: ID8000, CONSUMER COMMODITY, 9  
 IMDG: LIMITED QUANTITY UN1263

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations fédérales américaines

#### Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue selon les catégories de risque de l'EPA promulguées sous les sections 311 and 312 de la modification de Superfund et de l'acte de réautorisation de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes :

RISQUE D'INCENDIE, Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé

#### SARA SECTION 313

Ce produit contient les substances suivantes sujettes aux exigences de déclaration prescrites par l'article 313 du titre III de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et 40 du CFR (Code of Federal Regulations) partie 372.

| <u>Nom chimique</u>  | <u>N° CAS</u> |
|----------------------|---------------|
| 4-Méthyl-2-pentanone | 108-10-1      |
| Toluène              | 108-88-3      |

#### LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES

Ce produit contient les substances chimiques suivantes qui sont sujettes aux conditions de divulgation de TSCA 12 (b) en cas d'exportation des États-Unis :

Absence d'éléments TSCA dans ce produit.

### Réglementations des états américains : comme suit

#### Proposition 65 de Californie, carcinogènes

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme cancérigène.

#### Proposition 65 de Californie, toxines reproductives

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme une cause de malformation congénitale ou d'autres anomalies de la reproduction.

## 16. Autres informations

Date de Révision: 4/28/2016 Remplace: Nouvelle feuille de données de sécurité

MOTIF DE LA RÉVISION: Aucune information.

Fiche de données de sécurité créé(e) par: Service des affaires réglementaires

#### Evaluations HMIS:

|        |   |                 |   |             |   |                          |   |
|--------|---|-----------------|---|-------------|---|--------------------------|---|
| Santé: | 2 | Inflammabilité: | 3 | Réactivité: | 0 | Protection individuelle: | X |
|--------|---|-----------------|---|-------------|---|--------------------------|---|

COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS, GR/LTR : 623

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

|      |  |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H251 | Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.  |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |
| H311 | Toxique par contact cutané.  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H331 | Toxique par inhalation.  |
| H332 | Nocif par inhalation.  |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.   |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.   |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS02



GHS06



GHS07



GHS08



Les informations sur cette fiche correspondent à nos connaissances actuelles. Il ne s'agit pas d'une spécification et les propriétés spécifiques ne sont pas garanties. Les informations sont destinées à fournir des renseignements généraux sur la santé et la sécurité basés sur notre connaissance de la manipulation, du stockage et de l'utilisation du produit. Ces informations ne sont pas applicables aux utilisations inhabituelles ou atypiques du produit si les instructions et les recommandations ne sont pas suivies.